

COET SÉCURIdoc Élémentaire



Sciences et technologies, 1^{re} à la 8^e année
Septembre 2019

**Safe Activity Foundations in Education Document
(SAFEdoc) = SÉCURIdoc**



*Cette ressource a été produite
par le
conseil pour l'éducation
technologique en Ontario (COET)*

Table des matières

Clause de non-responsabilité

SECTION 1: Générale	4
Utilisation de SÉCURIdoc – “Safe Activity Foundation in Education” (SAFEdoc)	4
Responsabilité de la sécurité	4
Déléguer la responsabilité de la sécurité	5
Administration	5
Enseignant de technologie	7
Personnel de maintenance et conciergerie	8
Installations du conseil	9
Verrouillage et étiquetage de l'équipement	9
SECTION 2: Tenue à jour des dossiers et démonstration de compétences	10
Enseignants	10
Étudiants	11
Accord de conduite des étudiants	11
Formulaire d'accord de conduite pour étudiant	12
Passeport de sécurité technologique	13
Formulaire 1: Exemple d'un passeport de sécurité pour l'enseignant	14
SECTION 3: Sujets de sécurité en classe	15
Sujets	15
Communication	15
Attentes concernant la sécurité	16

Clause de non-responsabilité

Ce matériel a été conçu pour aider les enseignants à mettre en œuvre le curriculum de sciences et technologie de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année. Ce document a été créé par des membres de l'association du Conseil pour l'Éducation Technologique en Ontario (COET) et se veut être un guide de travail pour les activités de conception en salle de classe technologique. La permission est donnée de reproduire ces matériaux pour n'importe quel but, excepté que pour en tirer profit. Les enseignants sont invités à modifier, réviser, éditer et adapter ce matériel à des fins pédagogiques. S'il vous plaît, reconnaître la source lors de l'utilisation. Toute référence faite dans ce document quant aux ressources, matériaux ou équipements commerciaux ne reflète que les opinions des rédacteurs de ces documents et ne reflète aucune approbation officielle du Conseil pour l'Éducation Technologique en Ontario, du ministère de l'Éducation de l'Ontario ou de tout autre organisme ou organisme gouvernemental.

Tous les éléments contenus dans ces documents relatifs à la sécurité doivent être considérés uniquement comme des suggestions et des recommandations. Ce ne sont pas des documents légaux et ne doivent pas être considérés comme des exigences légales ou une politique officielle. COET ou les contributeurs individuels ne prétendent pas à l'exactitude ni à l'exhaustivité des documents ci-joints et n'assument aucune responsabilité pour les dommages liés à leur utilisation. Les usagers de ce document ne doivent pas présumer que tous les avertissements et mesures de précaution sont contenus dans le présent document et que des informations ou des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires, ou que les règlements locaux, les réglementations ou les politiques du conseil sont explicitement inclus.

© **Conseil pour l'Éducation Technologique en Ontario 2019**

SECTION 1: GÉNÉRALE

SÉCURIdoc (SAFEdoc) Safe Activity Foundation in Education:

Ce document **SÉCURIdoc** a été conçu pour fournir des ressources de sécurité à tous les éducateurs en technologie. Développé à l'origine comme ressource pour le programme de sciences et technologie, il est disponible pour tous les environnements dans lesquels des activités et des outils pratiques sont utilisés.

Les enseignants sont encouragés à ajouter à ce document **SÉCURIdoc** des fiches techniques, des tests ou d'autres supports sur une base continue. Les ajouts ou les révisions à ce document seront publiés périodiquement sur le site web du **Conseil pour l'Éducation Technologique en Ontario (COET)** (<http://www.octe.ca/fr>).

Ce document est une ressource pratique sur la sécurité qui complète les autres ressources recommandées pour les enseignants de sciences et technologie.

Il est impératif que tous les élèves soient informés des problèmes de santé et de sécurité propres à votre salle de classe et que vous ayez analysé leur compréhension avant de pouvoir travailler dans un environnement de conception technologique ou d'utiliser des procédures ou des outils spécifiques. L'utilisation de passeports de sécurité, d'accords de sécurité et de tests de sécurité est vivement recommandée.

S'il est important de donner aux étudiants une formation et des tests de sécurité initiaux dès la rentrée scolaire, il est également important de renforcer chaque jour les procédures et règles de sécurité avant de lancer de nouvelles procédures ou d'utiliser du matériel. Par exemple, avant que les élèves utilisent une scie à chantourner, passez en revue la configuration et posez-leur des questions clés avant de permettre son utilisation.

Il est important que les enseignants connaissent leurs propres politiques en matière de sécurité et de leurs conseils scolaires et de leurs écoles, et qu'ils connaissent les réglementations municipales locales.

Responsabilités pour la sécurité

[Du ministère de l'Éducation de l'Ontario, Le curriculum de l'Ontario (révisé) 2007, Sciences et technologie, 1^{re} à la 8^e année (pages 32 à 33)]

La santé et la sécurité en sciences et technologie

La responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant consiste, d'une part, à assurer la sécurité des élèves au cours des activités d'apprentissage et, d'autre part, à inciter ces mêmes élèves à assumer la responsabilité de leur propre sécurité. Il leur faut aussi enseigner aux élèves les connaissances et les habiletés nécessaires pour participer aux activités de sciences et de technologie en toute sécurité. C'est pourquoi l'enseignante ou l'enseignant doit montrer l'exemple en adoptant toujours des pratiques sûres et en faisant comprendre aux élèves ce que l'on attend d'eux en matière de sécurité, conformément aux politiques des conseils scolaires et du ministère de l'Éducation.

Pour pouvoir assumer leurs responsabilités en matière de sécurité, l'enseignante ou l'enseignant doit non seulement se préoccuper de leur propre sécurité et de celle de leurs élèves, mais également posséder :

- les connaissances nécessaires pour utiliser les matériaux et les outils et mettre en
- pratique les méthodes appropriées dans le domaine des sciences et de la technologie de façon sécuritaire;
- des connaissances en ce qui concerne le soin des êtres vivants – plantes et animaux –
- qui sont apportés dans la salle de classe;
- les habiletés nécessaires pour accomplir des tâches avec efficacité et en toute sécurité.

Remarque : L'enseignante ou l'enseignant chargé de superviser des élèves qui utilisent du matériel électrique comme des perceuses, des ponceuses et des scies doit avoir une formation spécialisée dans le maniement de ces outils.

Pour démontrer qu'ils possèdent les connaissances, les habiletés et la maturité nécessaires pour participer sans risque aux activités de sciences et de technologie, les élèves doivent :

- avoir un espace de travail bien organisé et bien rangé;
- suivre les règles de sécurité;
- reconnaître les problèmes éventuels de sécurité;
- suggérer et mettre en œuvre les règles de sécurité appropriées;
- suivre attentivement les directives et l'exemple de leur enseignante ou enseignant;
- démontrer en tout temps qu'ils se soucient de leur sécurité et de celle des autres.

Déléguer les responsabilités pour la sécurité

De plus, il y a des domaines de responsabilité clé qui doivent être clairement délégués pour tous les domaines technologiques et qui doivent être abordés individuellement pour chaque conseil, école et établissement.

Ceux-ci peuvent inclure l'administration, les enseignants en sciences et technologie, les étudiants, les conseils d'administration, les concierges, les préposés à l'entretien et d'autres partenaires locaux ou des rôles définis par le conseil.

** Une source originale de cet exemple de délégation a été adaptée du Toronto District School Board - Département de l'apprentissage par l'expérience - L'enseignement technologique au premier plan aux fins de la révision des SÉCURIdoc de 2013. Veuillez noter que cette section n'est pas originale aux rédacteurs des SÉCURIdoc, mais résulte de la collaboration entre le TDSB et COET. Cela ne signifie en aucun cas que le TDSB est responsable de ces informations et a été fourni seulement à titre de références.*

Administration

La responsabilité incombe au directeur ou à son représentant de veiller à ce que chaque enseignant qui enseigne l'enseignement technologique ait reçu les informations et les instructions nécessaires pour utiliser en toute sécurité le matériel en salle de classe. In order to achieve safety goals the School Board, Superintendents and Principals should:

- établir et maintenir une politique et un programme de sécurité écrits par le conseil
- souligner et appliquer la politique et les procédures de sécurité
- s'assurer que chaque enseignant a été formé de manière satisfaisante à l'utilisation de l'équipement dans la salle de classe
- veiller à ce que des sessions de formation continue soient organisées pour les enseignants sur la politique et les procédures de sécurité, telles que la protection des machines, le verrouillage, la prévention des incendies, les premiers soins et l'équipement de protection individuelle
- être au courant des problèmes juridiques actuels concernant la responsabilité pour les accidents en salle de classe; s'assurer que cela fait partie des sessions de formation continue pour le personnel
- aider et encourager l'enseignant à corriger et à éviter les situations pouvant rendre l'enseignant et l'école responsables des accidents
- prévoir des équipements de sécurité appropriés dans tous les domaines technologiques
- tenir le personnel responsable des pratiques de sécurité dans leurs domaines respectifs
- analyser les rapports d'accidents afin de déterminer les causes d'accidents les plus fréquentes et les types d'accidents les plus graves
- prendre des mesures correctives pour changer les conditions causant un accident
- s'assurer que la formation et l'information du personnel en matière de santé et de sécurité sont à jour
- mettre la documentation, les affiches et le matériel promotionnel sur la sécurité à la disposition de toutes les personnes associées au programme technologique
- veiller à ce dont tous les enseignants occasionnels travaillant dans les domaines de la technologie soient informés et comprennent les procédures standard d'accident et d'urgence
- ne pas autoriser le surpeuplement des classes, en tenant compte de la taille physique de la salle, de la disposition de l'équipement, du mobilier et des installations dans la salle, ainsi que du type d'activités réalisées dans la salle
- s'assurer que l'utilisation de l'espace n'a pas changé sauf si les modifications ont été conçues par un architecte ou un ingénieur qualifié
- au début de l'année, informez l'enseignant en éducation des sciences et technologies de toute condition médicale des étudiants pouvant entraîner un problème de sécurité
- s'assurer que ses personnes sont désignées comme étant responsables de la sécurité
- limiter l'accès seulement au personnel qualifié après les heures normales de travail, dans les installations de l'enseignement des sciences et technologies.

Enseignant(e) de technologie

Afin de fournir un environnement sûr aux étudiants participant à tout cours d'éducation technologique, les procédures suivantes doivent être respectées :

- Les enseignants doivent connaître les documents de santé et sécurité du conseil qui décrivent les procédures de sécurité pour les machines, les outils, le matériel et les procédures en suivant la formation recommandée par le conseil.
- L'utilisation des documents de santé et sécurité du conseil est requise comme base minimale des instructions de sécurité. Les améliorations et les ajouts à ces documents sont autorisés pour répondre aux besoins du programme.
- Les étudiants et les employés doivent recevoir des instructions sur les procédures d'utilisation sûres et appropriées pour des machines et équipements spécifiques par un enseignant qualifié en sciences et en éducation technologique avant de permettre l'utilisation d'outils, de machines et d'équipements.

[Du ministère de l'Éducation de l'Ontario, Le curriculum de l'Ontario (révisé) 2007, Sciences et technologie, 1^{re} à la 8^e année (pages 32 à 33)]

La santé et la sécurité en sciences et technologie

La responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant consiste, d'une part, à assurer la sécurité des élèves au cours des activités d'apprentissage et, d'autre part, à inciter ces mêmes élèves à assumer la responsabilité de leur propre sécurité. Il leur faut aussi enseigner aux élèves les connaissances et les habiletés nécessaires pour participer aux activités de sciences et de technologie en toute sécurité. C'est pourquoi l'enseignante ou l'enseignant doit montrer l'exemple en adoptant toujours des pratiques sûres et en faisant comprendre aux élèves ce que l'on attend d'eux en matière de sécurité, conformément aux politiques des conseils scolaires et du ministère de l'Éducation.

Pour pouvoir assumer leurs responsabilités en matière de sécurité, l'enseignante ou l'enseignant doit non seulement se préoccuper de leur propre sécurité et de celle de leurs élèves, mais également posséder :

- les connaissances nécessaires pour utiliser les matériaux et les outils et mettre en
- pratique les méthodes appropriées dans le domaine des sciences et de la technologie de façon sécuritaire;
- des connaissances en ce qui concerne le soin des êtres vivants – plantes et animaux –
- qui sont apportés dans la salle de classe;
- les habiletés nécessaires pour accomplir des tâches avec efficacité et en toute sécurité.

Remarque : L'enseignante ou l'enseignant chargé de superviser des élèves qui utilisent du matériel électrique comme des perceuses, des ponceuses et des scies doit avoir une formation spécialisée dans le maniement de ces outils.

Pour démontrer qu'ils possèdent les connaissances, les habiletés et la maturité nécessaires pour participer sans risque aux activités de sciences et de technologie, les élèves doivent :

- avoir un espace de travail bien organisé et bien rangé;
- suivre les règles de sécurité;

- reconnaître les problèmes éventuels de sécurité;
- suggérer et mettre en œuvre les règles de sécurité appropriées;
- suivre attentivement les directives et l'exemple de leur enseignante ou enseignant;
- démontrer en tout temps qu'ils se soucient de leur sécurité et de celle des autres.

Les enseignants devraient également:

- Assurez-vous que chaque domaine de formation technologique dispose d'un plan d'étage placé à un endroit stratégique le plus proche pour indiquer l'emplacement des éléments, tels que:

- ✓ extincteurs
- ✓ boutons d'arrêt d'urgence
- ✓ trousse d'urgence
- ✓ stations de lavage des yeux
- ✓ sorties d'urgence
- ✓ robinet d'arrêt spéciale (gaz, etc.)
- ✓ stations manuelles d'alarme d'incendie

- s'assurer qu'une trousse de premiers secours est disponible dans chaque domaine de l'éducation technologique
- informer la direction lorsque la condition physique ou d'autres facteurs en salle de classe peuvent avoir un effet préjudiciable sur la sécurité de l'enseignement
- informer la direction, par écrit, de tout danger connu ou potentiel pour la sécurité
- s'assurer que les inventaires actuels des fiches signalétiques (FS) sont maintenus
- assurez-vous qu'aucun équipement, matériel ou procédure non approuvés ou dangereux n'est utilisé dans la zone. L'équipement doit être acheté auprès de fournisseurs approuvés par le conseil.
- veiller à ce qu'aucune leçon nécessitant l'utilisation d'outils ne soit utilisée pendant leur absence ou lorsqu'un enseignant non qualifié en éducation technologique supervise la classe
- s'assurer que tous les accidents et incidents sont enregistrés et rapportés sur les formulaires appropriés

Personnel de maintenance et conciergerie

- L'enlèvement quotidien des ordures, des déchets doit être organisés et coordonnés avec le personnel de conciergerie.
- Une fois que l'enseignant a informé le concierge, la responsabilité revient au concierge de nettoyer. Les filtres et conduits exposés à des dépôts de sciure de bois doivent être inspectés et nettoyés régulièrement.

- Soyez conscient des dangers dans les domaines de l'éducation technologique.
- Connaître les symboles et symboles d'avertissement de danger et les mesures de sécurité appropriées.
- Ne manipulez pas de matériaux inconnus. Ne manipulez pas et ne déplacez pas de produits chimiques dans l'atelier ou salle de classe.
- En cas d'urgence ou d'inquiétude, connaissez les personnes à contacter et comment les rejoindre.
- Connaître la manipulation et l'élimination appropriées des matériaux avant de les éliminer.
- Assurez-vous que les zones d'enseignement technologique sont sécurisées en dehors des heures de classe après l'école et la nuit. Ceci est particulièrement important si les groupes d'utilisateurs de la communauté utilisent le bâtiment après les cours.

Installations du conseil

- Inspectez les zones d'enseignement technologique au moins une fois par an en ce qui concerne les éléments de maintenance tels que les prises électriques, les indicateurs de sécurité ou les panneaux de signalisation, la ventilation et tout autre danger potentiel.
- Signaler les résultats de l'inspection à la direction.
- Si le travail est planifié dans un domaine d'éducation technologique, assurez-vous que les enseignants sont informés et vérifiez qu'aucun risque particulier ne soit présent.
- Avant de travailler dans une salle de formation technologique, informez l'enseignant de ce qui sera fait et du moment où le travail commencera et finira. L'enseignant est responsable de s'assurer que la zone de travail dans la pièce ne présente aucun danger physique ou chimique.
- Dans les cas où le danger ne peut pas être totalement éliminé, des procédures de travail spécifiques doivent être développées en collaboration avec l'enseignant et l'agent de santé et de sécurité.

Verrouillage et étiquetage de l'équipement

La procédure à suivre par les enseignants pour verrouiller et étiqueter du matériel est la suivante:

- Le verrouillage est toujours requis lorsque des réparations / ajustements sont effectuées sur un équipement.
- Si l'équipement peut être verrouillé à l'aide d'un commutateur d'alimentation situé sur la pièce d'équipement réelle, à l'aide d'un cadenas, l'enseignant peut alors le verrouiller.
- Si l'alimentation ne peut pas être verrouillée sur l'équipement, le concierge ou préposé à l'entretien doit en être averti et l'alimentation doit être verrouillée au niveau du panneau électrique.

- Une fois que l'équipement est verrouillé, il doit être «étiqueté» en attachant une étiquette appropriée à un endroit bien visible, indiquant le nom du travailleur et le motif du verrouillage, ainsi que la date et l'heure.
- Avertissez l'administration de l'école et le concierge ou préposé à l'entretien une fois le verrouillage et l'étiquetage terminés.

SECTION 2: Tenir des registres et démonstrations de compétences

Enseignants (es)

Les enseignants des études technologiques doivent soigneusement tenir des registres de l'assiduité des élèves et de l'enseignement de la sécurité.

Les enseignants sont censés être en mesure de fournir de la documentation:

1. que l'élève était présent à la date à laquelle chaque leçon de sécurité a été enseignée (plans de leçon datés, registres de présence claire et sans équivoque).
2. de la leçon de sécurité donnée (par exemple, PowerPoint, prise de notes, déclaration de sécurité signée, feuilles préimprimées, passage réussi d'un test écrit annoncé, daté et archivé par l'enseignant, correction des erreurs effectuée).
3. qui indique que l'élève comprend la leçon de sécurité (outil d'évaluation complet, notes de l'élève, par exemple).
4. de la manière dont les étudiants se souviennent des pratiques sûres tout au long du cours (par exemple, la notation dans le journal de l'enseignant).
5. que les environnements de travail et d'apprentissage sont gardés en sécurité, bien rangés et en bon état (p. Ex. Photos, accent sur les machines avec protections en place, registres de maintenance, inspections de sécurité, procédures de nettoyage, agents de sécurité des élèves, présentation des meilleures pratiques), et que le gardien est informé de tout problème de maintenance.
6. que les différents styles et besoins d'apprentissages des élèves soient pris en compte, à la fois lors de la présentation des leçons de sécurité et de toute évaluation de suivi (par exemple, utilisation de supports visuels, possibilité de démontrer sa compréhension oralement, utilisation d'un traducteur).
7. que les procédures de sécurité soient expliquées à l'aide de diverses stratégies telles que l'explication verbale, des démonstrations par modélisation et accompagnées d'explications écrites et imagées affichées tout au long du travail et des environnements d'apprentissage
8. que des adaptations et, si nécessaire, des modifications soient apportées au programme et soient incluses dans le plan d'enseignement individualisé (PEI) au cas où l'élève ne pourrait pas gérer toutes les attentes du programme en toute sécurité
9. que chaque élève a signé le formulaire d'accusé de réception annuel, indiquant qu'il a été informé des procédures de sécurité

Élèves

Les élèves démontrent qu'ils possèdent les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour participer en toute sécurité aux activités scientifiques et technologiques lorsqu'ils doivent:

- maintenir un espace de travail bien organisé et dégagé
- suivre les procédures de sécurité établies
- identifier les problèmes de sécurité possibles
- suggérer et mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées
- suivre attentivement les instructions et l'exemple de l'enseignant
- faire preuve de souci et de préoccupation pour sa propre sécurité et celle des autres

Accord de conduite des étudiants

Un accord signé qui définit les responsabilités de l'élève est un moyen d'établir le sérieux de la vigilance quotidienne en matière de sécurité. Un accord couvre les éléments communs à toutes les salles de classe et laboratoires technologiques et définit le cadre nécessaire à un environnement de travail sûr et sain pour le personnel et les étudiants. Un exemple d'accord est fourni ci-dessous.

Sensibilisation à la sécurité

Équipement de protection individuelle [EPI]

1. Portez des gants, des lunettes de protection, des tabliers, des masques et tout autre équipement de protection individuelle conformément aux instructions fournies avec les instruments et les outils motorisés.
2. Assurez-vous que les autres travailleurs et visiteurs sont protégés avant d'effectuer des opérations pouvant être dangereuses.

Équipement

1. N'utilisez l'équipement ou les outils qu'après avoir reçu l'instruction appropriée et l'autorisation de l'enseignant.
2. Ne laissez jamais les outils ou l'équipement sans surveillance.
3. N'essayez pas de réparer les connexions électriques, consultez votre professeur.
4. Parlez à votre enseignant de tout équipement ou outil nécessitant une réparation.

Dois être utilisé à titre d'exemple seulement; Veuillez consulter la politique du conseil d'administration et/ou de l'école.

Formulaire d'accord de conduite pour étudiant

Je, _____ accepte de:

Assurer un lieu de travail sécuritaire

1. Informez les enseignants de toutes blessures, équipements endommagés et situations potentiellement dangereuses.
2. Assurez-vous que je connais toutes les issues de secours et les interrupteurs d'arrêt de l'alimentation ainsi que leur utilisation en cas d'urgence.
3. Ne compromettez pas la sécurité des autres par le jeu ou des actions agressives.
4. Utilisez l'équipement seulement après avoir obtenu la formation nécessaire, toujours travailler avec de l'équipement de protection individuelle et seulement lorsque je comprends parfaitement tous les problèmes ou dangers de sécurité connexes.
5. Demander l'aide de l'enseignant lorsque je ne suis pas sûr des procédures à suivre ou des problèmes de santé et de sécurité.

Conséquences pour une action inappropriée

Je comprends que le non-respect de cet accord peut entraîner des blessures pour moi-même ou pour autrui, et que le non-respect des procédures de sécurité peut entraîner mon retrait temporaire du cours ou de l'atelier.

J'ai lu ce qui précède et comprends les attentes et les conséquences.

Signature de l'élève: _____

Signature du parent : _____

Date: _____

Passeport de sécurité technologique

Le but du passeport de sécurité est de s'assurer que les étudiants connaissent parfaitement toutes les fonctionnalités de sécurité de chaque pièce d'équipement sur les lieux d'enseignement technologique avant de les utiliser de façon indépendante.

Le processus est le suivant:

1. **Démonstration de l'enseignant:** lorsque l'enseignant introduit une nouvelle pièce d'équipement, l'enseignant écrit la date de la démonstration de sécurité sur son passeport de sécurité. L'enseignant démontre des techniques pour l'utilisation et les procédures sûres, ainsi que l'utilisation d'équipement de protection individuelle (par exemple, une protection des yeux, une chevelure sécurisée, le retrait des bijoux, des vêtements de protection, etc.). L'enseignant note également avec soin la présence élèves dans son cahier du jour, si des élèves sont absents pour la leçon de sécurité; il doit y avoir une opportunité de reprendre la leçon.
2. **Test:** chaque élève doit effectuer un test écrit (ou oral) sur le fonctionnement ou la procédure en toute sécurité, en décrivant toutes les fonctions de sécurité à respecter. Les tests individuels sont conçus pour compléter les règles de sécurité générales des installations. À la fin du test, l'élève date la colonne «testé» et l'enseignant paraphe comme complétée. **NOTE IMPORTANTE:** L'enseignant doit conserver une copie du test. Considérons l'utilisation d'aides pour les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage.
3. **Démonstration de l'élève:** Les élèves doivent démontrer à l'enseignant qu'ils ont une connaissance approfondie des règles de sécurité pour l'équipement et qu'ils sont en mesure de démontrer leurs compétences. Une fois que l'enseignant a constaté que l'installation et le fonctionnement de l'équipement par un élève sont sécurisés, il valide (à l'aide d'un crochet) cette partie de son passeport.
4. Une fois que les élèves ont terminé les étapes 1, 2 et 3, l'enseignant signe la dernière colonne de son passeport de sécurité indiquant qu'il est autorisé à utiliser cet équipement ou à exécuter les procédures.

Formulaire 1 - Copie de l'enseignant

Nom de l'élève: _____ Cours/Classe: _____

Équipement / Procédure: _____							
À assisté aux instructions et à la démonstration sur la sécurité par l'enseignant (Notes enregistrées)		Test écrit ou oral réussi		À démontré à l'enseignant l'installation et fonctionnement sécuritaire		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiale de l'ens.	Date testée	Initiale de l'ens.	Date de la démo.	Initiale de l'ens.	Date	Initiale de l'ens.

Équipement / Procédure: _____							
À assisté aux instructions et à la démonstration sur la sécurité par l'enseignant (Notes enregistrées)		Test écrit ou oral réussi		À démontré à l'enseignant l'installation et fonctionnement sécuritaire		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiale de l'ens.	Date testée	Initiale de l'ens.	Date de la démo.	Initiale de l'ens.	Date	Initiale de l'ens.

Équipement / Procédure: _____							
À assisté aux instructions et à la démonstration sur la sécurité par l'enseignant (Notes enregistrées)		Test écrit ou oral réussi		À démontré à l'enseignant l'installation et fonctionnement sécuritaire		Permission accordée par l'enseignant	
Date de	Initiale	Date	Initiale	Date de	Initiale	Date	Initiale

la leçon	de l'ens.	testée	de l'ens.	la démo.	de l'ens.		de l'ens.

SECTION 3: Sujets de sécurité pour la salle de classe

Sujets

Ceux-ci ne sont que des sujets suggérés pour l'enseignement en salle de classe. Vous pouvez aussi consulter votre conseil, l'école et les politiques municipales pertinentes aux règlements et procédures de sécurité locales.

Procédures d'urgence : procédures de gestion des incendies, menaces à la sécurité et autres urgences

Premiers soins : procédures de traitement des difficultés respiratoires, des saignements, des brûlures, des réactions allergiques, des crises d'épilepsie, etc.

Équipement de protection individuelle : utilisation de protection pour les yeux, l'ouïe, les pieds, le corps et les voies respiratoires

Ergonomie : posture sécuritaire lors de l'utilisation de l'équipement, en évitant les blessures de stress répétitives

Manipulation du matériel : procédures pour manipuler en toute sécurité des matières potentiellement dangereuses

Ménage et entreposage : procédures et règles concernant la sécurité des installations et l'entreposage approprié du matériel et de l'équipement

Protection contre le feu : emplacement et types d'équipements de protection contre l'incendie, procédures à suivre en cas d'incendie ou d'alarme d'incendie

SIMDUT : (Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail)... identification et utilisation en toute sécurité des matières dangereuses

Communication

Pour la sécurité de tous les élèves et du personnel d'une école, il est important que la sécurité soit enseignée et renforcée au quotidien. Voici quelques méthodes de communication de base:

- Panneau de notification de sécurité, contenant les procès-verbaux publiés du comité mixte sur la santé et la sécurité au travail et la loi sur la santé et la sécurité au travail (doivent être publiés en vertu d'une loi)

- cartables, affiche des symboles et fiches signalétiques visibles du SIMDUT
- des manuels facilement disponibles pour l'utilisation de divers types de machines, d'outils ou d'équipements
- affiches de sécurité autour des principales pièces d'équipements et des zones de travail
- instructions claires et précises, renforcées chaque fois qu'une procédure ou un équipement est utilisé
- zones clairement identifiées contenant des éléments de sécurité tels que des extincteurs, des stations de lavage oculaire, des trousse de premiers soins, etc.

Attentes concernant la sécurité

Les attentes de santé et sécurité suivantes ont été fournies par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario et sont retrouvés dans le document Le curriculum de l'Ontario (révisé) 2007, Science et technologie, de la 1^{re} à la 8^e année

Les attentes spécifiques à la santé et sécurité sont retrouvées dans le deuxième objectif général du programme de science et de technologie:

Acquérir des habiletés en recherche scientifique et en résolution de problèmes technologiques. P.14

Les compétences nécessaires pour développer les connaissances scientifiques et technologiques sont décrites dans la deuxième attente globale et dans les attentes spécifiques associées, présentées dans la rubrique Acquisition d'habiletés en recherche scientifique, en conception et en communication. P.118

Suivre les consignes de sécurité et utiliser de manière appropriée et sécuritaire les outils, l'équipement et les matériaux qui sont mis à sa disposition. P.118